



Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



L'endettement des Réunionnais Quatre ménages sur dix sont endettés, essentiellement pour du crédit à la consommation

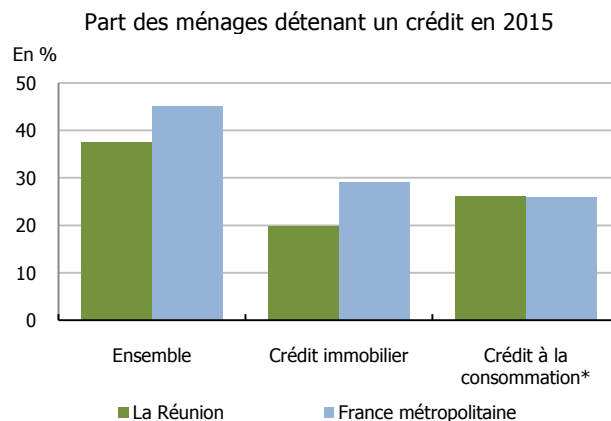
En 2015, quatre ménages réunionnais sur dix sont endettés pour l'achat d'un bien immobilier, pour leur consommation, ou les deux. Les Réunionnais sont moins endettés que les métropolitains (38 % contre 45 %). En effet, souvent ils ne disposent pas de revenus suffisants pour pouvoir s'endetter, notamment pour l'achat d'un logement. Ainsi, 20 % d'entre eux remboursent un emprunt immobilier, contre 29 % en France métropolitaine. En revanche, les Réunionnais ont souscrit aussi souvent qu'en métropole un crédit à la consommation (26 %), principalement pour acheter une voiture. À revenu équivalent, ils contractent même plus souvent un crédit à la consommation et pour des montants d'endettement qui sont deux fois plus élevés.

Sur l'île, 35 000 ménages sont dans une situation budgétaire risquée : chaque mois, ils consacrent plus de 30 % de leurs revenus au remboursement d'emprunts. Le fait d'avoir une charge de remboursement élevée est d'autant plus fréquent que le niveau de vie est faible.

L'endettement des Réunionnais suit l'évolution de la conjoncture économique de l'île. En effet, les Réunionnais ont eu tendance à moins s'endetter après la crise de 2009. Depuis 2015, l'endettement des ménages est reparti à la hausse, stimulé par le retour de la croissance économique et par un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

En 2015, 38 % des ménages réunionnais sont endettés pour l'achat d'un bien immobilier, pour leur consommation, ou les deux, selon l'enquête patrimoine de l'Insee. C'est moins qu'en France métropolitaine, où 45 % des ménages détiennent un crédit. Plus présente sur l'île, la pauvreté explique ce moindre recours à l'endettement. En effet, les ménages les plus modestes sont rarement endettés, notamment pour l'achat d'un logement dont le montant pèse trop fortement sur un budget serré. Ainsi, seuls 7 % des ménages remboursent un crédit à l'habitat parmi ceux qui vivent avec moins de 1 600 euros par mois, tandis qu'au sein des ménages les plus aisés (revenus supérieurs à 2 900 euros), 44 % sont endettés. L'endettement immobilier des ménages s'inscrit également dans une logique de cycle de vie. Plus de la moitié des ménages dont la personne de référence a entre 30 et 49 ans rembourse un emprunt immobilier. C'est aussi le cas des couples avec enfants.

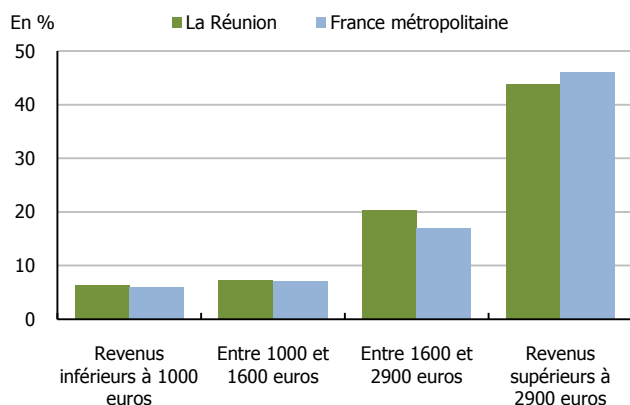
Moins de ménages endettés qu'en France métropolitaine



*Les crédits à la consommation comprennent les crédits pour l'achat d'une voiture, d'une moto ou d'autres biens d'équipement, pour financer des études, restructurer une dette et d'autres motifs personnels.
Source : Insee, enquête patrimoine 2015

L'endettement immobilier : surtout pour les ménages les plus aisés

Part des ménages remboursant un crédit immobilier selon leur revenu mensuel en 2015



N.B. : Les tranches retenues correspondent aux quartiles de la distribution des revenus mensuels des ménages réunionnais
 Source : Insee, enquête patrimoine 2015

À revenu équivalent, un recours au crédit à la consommation plus fréquent à La Réunion

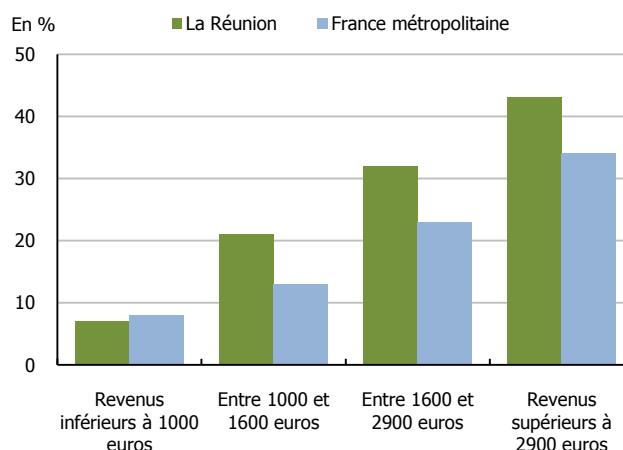
Si les Réunionnais sont moins nombreux à contracter un prêt immobilier que les métropolitains (20 % contre 29 %), ils ont autant recours à un crédit à la consommation (26 %). À revenu équivalent, ils sont même plus souvent endettés pour ce motif que leurs homologues métropolitains. Pour exemple, parmi ceux dont le revenu se situe entre 1 600 et 2 900 euros par mois, 32 % sont endettés à La Réunion contre 23 % en métropole. Les écarts sont du même ordre de grandeur sur les autres tranches de revenu, à l'exception de la plus basse. Seuls 7 % des ménages ayant des revenus inférieurs à 1 000 euros par mois ont un crédit à la consommation, que ce soit à La Réunion ou en France métropolitaine. Or, ces ménages pauvres sont quatre fois plus présents à La Réunion qu'en métropole (25 % des ménages réunionnais contre 6 % en France métropolitaine).

Le recours plus fréquent du crédit à la consommation par les Réunionnais s'explique en partie par les besoins de déplacements et donc de financement de leur moyen de transport. Parmi les ménages endettés pour un crédit à la consommation, 70 % d'entre eux le sont pour financer l'acquisition d'un véhicule automobile. En effet, la voiture constitue le moyen de transport privilégié pour leurs déplacements, compte tenu du relief de l'île et d'une offre de transports en commun encore sous-dimensionnée. Pour exemple, à La Réunion, seulement 5,7 % des salariés utilisent les réseaux des bus urbains et interurbains pour se rendre sur leur lieu de travail en 2015 contre 15 % au niveau national. Par ailleurs, le taux d'équipement automobile progresse régulièrement ces dernières années,

mais il reste encore inférieur à la moyenne nationale : 71 % à La Réunion en 2014 contre 81 % en France entière.

Un recours au crédit à la consommation qui augmente avec les revenus, encore plus à La Réunion qu'ailleurs

Part des ménages remboursant un crédit à la consommation selon leur revenu mensuel en 2015



Source : Insee, enquête patrimoine 2015

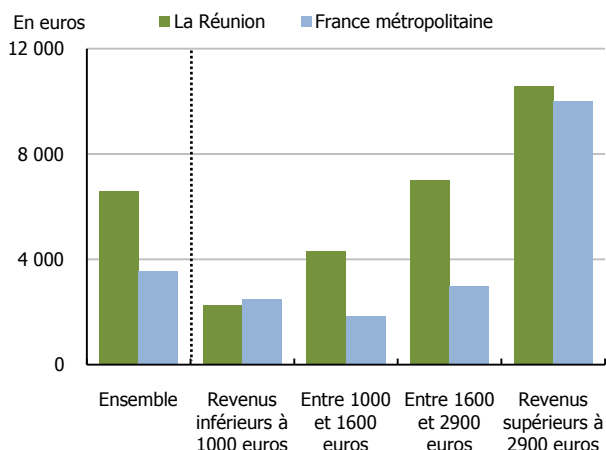
Les Réunionnais s'endettent pour des montants deux fois plus élevés, lorsqu'ils contractent un crédit à la consommation : la moitié d'entre eux sont endettés à plus de 6 600 euros contre 3 600 euros pour les ménages métropolitains. Ce sont les ménages ayant des revenus entre 1 000 et 2 900 euros par mois qui ont des emprunts bien plus élevés que leurs homologues de métropole. Il existe en revanche peu de différence dans les tranches de revenus situées aux extrémités de la distribution.

Ces différences d'emprunt s'expliquent en partie par le prix plus élevé des voitures à La Réunion, et notamment des voitures neuves (24 % plus chères qu'en France métropolitaine en 2015). Pour financer l'achat d'une voiture, les Réunionnais doivent donc s'endetter plus lourdement.

Contrairement aux crédits à la consommation, les Réunionnais s'endettent sur des montants relativement moins élevés pour un crédit immobilier : la moitié d'entre eux sont endettés pour plus de 60 800 euros contre 79 000 euros pour les ménages métropolitains. Seuls les ménages réunionnais les plus aisés (plus de 2 900 euros par mois de revenus) ont une dette immobilière équivalente au niveau de la métropole. La moitié d'entre eux sont endettés pour plus de 100 000 euros, que ce soit dans le département ou en France métropolitaine.

Des emprunts à la consommation aux montants deux fois plus élevés à La Réunion

Endettement médian à la consommation des ménages endettés selon leur revenu mensuel en 2015



Source : Insee, enquête patrimoine 2015

Une situation budgétaire risquée pour 35 000 ménages

À La Réunion, 30 % des ménages endettés consacrent plus d'un tiers de leurs revenus mensuels au remboursement de leurs dettes, soit 35 000 ménages en situation budgétaire risquée. Cette proportion est bien plus forte qu'en France métropolitaine (18 % en 2010).

Le fait d'avoir une charge de remboursement élevée est d'autant plus fréquent que le niveau de vie est faible. Parmi les ménages réunionnais endettés, la moitié des plus pauvres se trouvent dans une situation budgétaire risquée, contre un quart des ménages les plus riches.

C'est souvent à cause de l'achat d'un bien immobilier, par nature de montant plus élevé, que ces ménages sont dans cette situation. À La Réunion, 45 % des ménages ayant un emprunt immobilier ont une charge de remboursement supérieure à 30 %. Toutefois, 13 % des Réunionnais ayant contracté uniquement des crédits à la consommation sont eux aussi dans une situation budgétaire tendue.

Des risques de surendettement

Un taux d'endettement élevé accroît le risque de basculer dans une situation de surendettement, c'est-à-dire d'être dans l'impossibilité de faire face à ces dettes. À La Réunion, 1 157 dossiers ont été déposés à la Commission de surendettement en 2018, dont 1 002 jugés recevables.

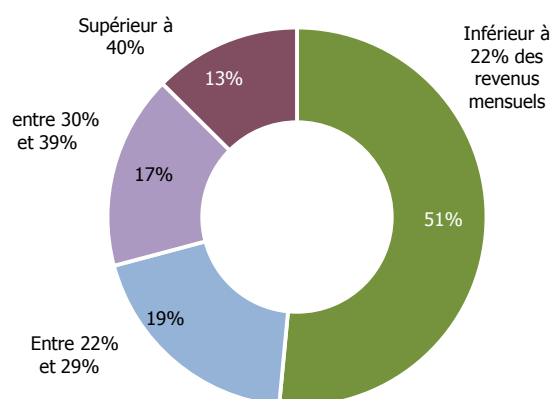
Ces ménages sont endettés pour un montant moyen de 35 000 euros, dont les trois quarts pour des crédits immobiliers ou à la consommation, le quart restant

regroupant des arriérés de charges courantes comme des loyers en retard par exemple.

La situation des surendettés réunionnais est plus préoccupante qu'en France métropolitaine : la moitié des surendettés réunionnais sont au chômage, contre un quart en métropole. Près de six ménages surendettés sur dix n'ont aucune capacité de remboursement contre cinq sur dix en France métropolitaine.

Une charge de remboursement élevée pour 30 % des ménages endettés

Poids de la charge de remboursement dans les revenus mensuels des ménages endettés



Source : Insee, enquête patrimoine 2015

Un endettement en recul avec la crise de 2009

Entre 2010 et 2015, les ménages ont eu tendance à moins s'endetter : ils étaient 46 % à être endettés en 2010, contre 38 % en 2015. En 2010, l'état de l'endettement des Réunionnais témoigne de comportements optimistes et favorables d'investissement et de consommation des années qui ont précédé la crise économique de 2009. À l'inverse, la dégradation de la conjoncture économique et de la situation financière des ménages consécutive à la crise a freiné l'endettement.

Ce recul de l'endettement des ménages réunionnais concerne notamment les crédits à la consommation. La proportion de ménages remboursant un crédit à la consommation passe de 32 % en 2010 à 26 % en 2015. Cela touche en particulier les moins de 40 ans : 27 % d'entre eux remboursaient un crédit à la consommation en 2010 contre 20 % en 2015. Ce taux diminue même de 32 % à 23 % pour les 30-39 ans.

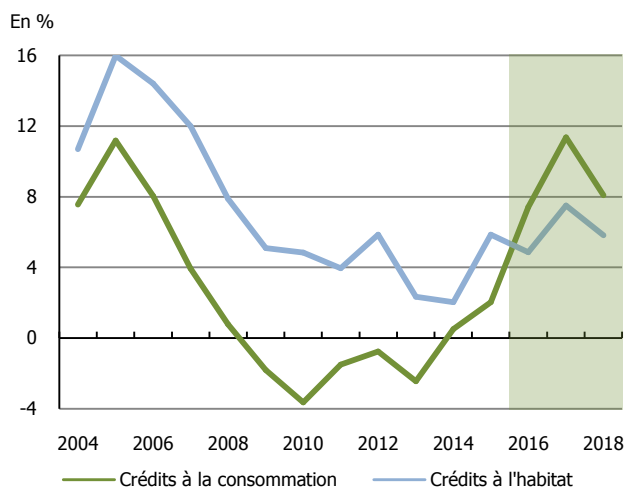
La reprise économique relance le crédit depuis 2015

Depuis 2015, l'économie réunionnaise a renoué avec la croissance (+2,8 % par an en moyenne entre 2015 et 2018). Cette évolution a stimulé l'endettement des ménages, qui repart à la hausse. Entre 2015 et 2018, l'encours total des crédits octroyés aux particuliers, c'est-à-dire la somme globale des crédits en cours que doivent les ménages à leur banque progresse ainsi de 6,7 % par an (contre +2,6 % entre 2008 et 2015), sans toutefois revenir au rythme de croissance d'avant crise (+10,4 % par an entre 2004 et 2008).

En particulier, l'encours de crédit à la consommation montre aujourd'hui une forte vitalité : +8,9 % par an entre 2015 et 2018 avec un pic à +11,4 % fin 2017 après avoir baissé entre 2008 et 2014 (-1,6 % par an en moyenne). Cette progression est notamment liée au dynamisme du marché automobile. Les ventes de voitures neuves augmentent de 5,5 % par an sur la même période.

L'endettement des ménages repart à la hausse

Évolution des encours de crédits aux particuliers



Source : IEDOM, Surfi

Les ménages acquièrent de plus en plus leur voiture à travers la location avec option d'achat (LOA). Dans ce type d'opération, une banque ou un concessionnaire automobile met à la disposition du ménage un véhicule pour une durée déterminée, en échange d'un loyer (après un éventuel apport initial). À l'issue du contrat, le ménage peut choisir d'acquérir le bien pour une valeur définie à l'origine ou de le restituer. Ce type de financement connaît un succès grandissant ces dernières années. L'encours de crédit correspondant au LOA a plus que triplé entre fin 2014 et fin 2018. Toutefois, il ne représente qu'une fraction encore faible des crédits à la consommation (8 %).

Quant à l'encours de crédit à l'habitat, il retrouve son dynamisme et augmente de 6,1 % par an en moyenne entre 2015 et 2018, après avoir ralenti notamment fin 2013 et fin 2014.

Des taux d'intérêt historiquement bas, qui dynamisent le marché du crédit

Outre le retour de la croissance économique, le marché du crédit bénéficie de taux d'intérêt historiquement bas. En effet, la Banque centrale européenne mène depuis 2015 une politique monétaire accommodante : taux directeur nul et assouplissement quantitatif (rachat d'obligations auprès des banques). Cela permet aux banques de baisser les taux d'intérêt sur de nombreux types de prêts, dont ceux octroyés aux particuliers.

À La Réunion, le taux moyen des nouveaux prêts immobiliers passe de 3,9 % en 2011 en moyenne à 2,5 % en 2015 et à 1,7 % en 2018. Dans le même temps, celui des prêts à la consommation baisse de 7,0 % en 2011 à 4,8 % en 2015 et 3,9 % en 2018. Cette diminution des taux d'intérêt impacte mécaniquement le taux de l'usure, c'est-à-dire le taux maximal pouvant être fixé par une banque pour un crédit aux particuliers, qui orientent également à la baisse les taux des prêts à la consommation.

Encadré : les Réunionnais s'autocensurent plus

À l'inverse du droit au compte, qui permet aux personnes en situation de fragilité financière d'ouvrir un compte à la banque, le « droit au crédit » n'existe pas. Ainsi, 3 % des ménages réunionnais se voient refuser l'octroi d'un crédit en 2015. Ces refus sont tout aussi fréquents en France métropolitaine (3 %). Toutefois, l'autocensure est plus forte à La Réunion : 15 % des ménages renoncent à demander un crédit en pensant qu'il serait refusé contre 9 % en métropole.

Ce comportement d'autocensure varie selon les revenus des ménages. Cependant, ce ne sont pas les ménages les plus pauvres qui s'autocensurent le plus. Seulement 13 % des Réunionnais ayant moins de 1 000 euros par mois ont renoncé à demander un crédit. Ces ménages ont en effet conscience qu'ils ne possèdent pas la solvabilité nécessaire pour obtenir un prêt et de ce fait excluent d'emblée cette solution de financement. Par contre, 23 % des ménages dont les revenus mensuels sont compris entre 1 000 et 1 600 euros s'autocensurent. Ces derniers souhaiteraient financer leur projet par un crédit, mais anticipent que la banque leur refusera le prêt.



Depuis 1986, les enquêtes de l'Insee sur le patrimoine des ménages ont pour but de décrire les taux de détention des différents actifs patrimoniaux, les montants de patrimoine ainsi que les taux d'endettement dans la population. Les deux dernières éditions de 2010 et 2015 ont donné lieu à une extension de l'échantillon à La Réunion, permettant une exploitation locale des résultats. En 2015, la collecte a été réalisée tout au long de l'année : 1 576 ménages réunionnais y ont répondu. Pour en savoir plus :

Ramaye C., « Les inégalités de patrimoine à La Réunion en 2015 », Insee Analyses La Réunion n 38, février 2019 ;
 Perrain D. et Aouriri M., « L'inclusion bancaire à La Réunion : une fragilité à accompagner », Note expresse n 539, décembre 2018 ;
 Perrain D. et Ardoino M., « Le marché de l'automobile à La Réunion : un secteur qui roule », Note expresse n°493 décembre 2018 ;
 Fleuret A., Ramaye C., « Le patrimoine des ménages réunionnais en 2015 », Insee Analyses La Réunion n°31, janvier 2018 ;
 Jaluzot L., Malaval F., Rateau G., « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole », Insee Première n°1589, avril 2016.

Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD) et les instituts de statistiques intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isée), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.



Directeur de la publication : Gilles Lesellier
Responsable de la rédaction : Marie Aouriri
Rédaction : David Perrain (IEDOM)
Contribution : Aurore Fleuret, Coralie Ramaye (Insee)

Éditeur : IEDOM
Achévé d'imprimer : août 2019
Dépôt légal : ISSN 2114-0456